

RAPPORT ESG-CLIMAT 2017

GRUPE CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

GRUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



RAPPORT ESG-CLIMAT 2017

GROUPE CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 173 VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L 533-22-1 du code monétaire et financier) et du décret du 29 décembre 2015 qui précise les conditions d'application de cet article.

Les entreprises de réassurance doivent, dans un rapport, mentionner les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement, et les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

CCR consolidant ses comptes avec ceux de sa filiale CCR RE, elle présente dans ce rapport les informations requises sur CCR et CCR RE (ci-après le Groupe CCR) de manière agrégée, en application du IV.4° de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.

À PROPOS DU GROUPE CCR

CCR, Groupe de réassurance détenu par l'Etat français, fait partie des 25 premiers acteurs internationaux de la réassurance. La Caisse Centrale de Réassurance propose au marché français, dans le cadre du dispositif « Cat Nat » avec la garantie de l'Etat et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les autres risques à caractère exceptionnel. Sa filiale, CCR RE, réassure les branches Vie, non-Vie et Spécialités en France et dans une soixantaine de pays à l'international.

Groupe responsable et engagé, CCR place les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de ses activités et de ses réflexions.

CCR, ACTEUR DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

L'expertise développée par CCR au travers de ses travaux de recherche et développement lui permet de contribuer à la connaissance et à la prévention des catastrophes naturelles en France. CCR aide ainsi l'État à identifier les zones du territoire les plus exposées et à prioriser les mesures de prévention qu'il met en place. Elle participe également activement à l'évaluation préliminaire du risque inondation de la directive européenne Inondation et au suivi de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD). De plus, au moyen de services disponibles sur son site Internet (E-risk, E-liste et CERES), CCR restitue l'ensemble de ses travaux au grand public, aux collectivités territoriales et aux assureurs afin de contribuer à leur connaissance de ces phénomènes.

MÉCÉNAT ENVIRONNEMENTAL

En novembre 2017, le Groupe CCR s'est engagé dans une démarche de mécénat environnemental en soutenant financièrement, pour une durée de trois ans, Energy Observer, premier navire autonome en énergie, sans émission de gaz à effet de serre ni particules fines, propulsé à l'hydrogène et aux énergies renouvelables (solaire et éolien), grâce à la mixité énergétique.

L'équipe d'Energy Observer s'est ainsi lancé un double défi.

- Défi humain, avec la réalisation d'un tour du monde pour exposer ses solutions innovantes et prouver qu'un monde économe en énergie carbonée est possible, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.
- Défi technologique et scientifique visant à tester en conditions extrêmes des technologies de pointe préfigurant les réseaux énergétiques de demain, applicables aussi en milieu terrestre.



Energy Observer

MÉCÉNAT HUMANITAIRE

Depuis 1996, CCR s'est engagée dans une démarche de mécénat humanitaire. Chaque année, le Groupe CCR apporte son soutien financier à des associations de proximité, soutenues par ses collaborateurs. Ainsi, CCR et ses collaborateurs ont depuis 20 ans, apporté leur soutien à une quarantaine d'associations.



AHVEC - élèves à la bibliothèque

MÉCÉNAT CULTUREL

Dans la continuité de sa démarche RSE le Groupe CCR s'engage depuis trois ans auprès de Musées qui grâce à leur programme d'actions favorisent l'accès des plus défavorisés à la culture. Ainsi le Groupe CCR s'est engagé en 2018 auprès du Musée Rodin. Ce soutien contribuera à l'acquisition et à la restauration des œuvres mais aussi au développement d'expositions et de programmes culturels.



Musée Rodin

PARTENARIAT SUR LES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CCR a conclu un partenariat avec Carbone 4, premier cabinet de conseil spécialisé sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. L'objet de ce partenariat a été de cofinancer, sur l'année 2017, le développement du projet C.R.I.S. (Climate Risk & Impact Screening), méthode innovante et outil de gestion dans l'évaluation de l'exposition des portefeuilles d'actifs financiers aux risques physiques du changement climatique. Cette solution est aujourd'hui opérationnelle.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET CRITÈRES ESG

Le Groupe CCR poursuit la diffusion progressive de la dimension ESG dans sa politique d'investissement.

Les axes privilégiés en matière d'intégration des enjeux extra-financiers pour la politique d'investissement ont été confirmés sur la période Juillet 2017-Juin 2018, avec quelques ajustements dans l'approche retenue :

- La prise en compte de la dimension ESG au niveau de l'équipe d'investissement qui continue à développer ses compétences dans ce domaine.
- Un dialogue systématique avec les sociétés de gestion et les autres partenaires financiers destiné à recueillir une information complète sur le triptyque E-S-G des placements en portefeuille, à effectuer une veille permanente sur les bonnes pratiques et à impulser de façon réaliste un renforcement de l'extra-financier lorsque ce choix est possible.
- Des investissements ciblés sur des problématiques spécifiques dans le domaine global ESG-Climat et pouvant faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative.
- Le développement d'indicateurs permettant de disposer d'un tableau de bord ESG-Climat sur les placements en portefeuille, afin de pouvoir s'engager dans une politique en la matière.

IMMOBILIER

Le patrimoine du Groupe CCR est réparti entre des immeubles de bureaux, de commerces, résidentiels et des participations dans des OPPCI.

Le Groupe CCR porte une attention particulière aux piliers ESG dans ses investissements en immobilier direct et dans les fonds immobiliers, gage de pérennité de son patrimoine.

Les immeubles récemment acquis ou restructurés visent des labels de certifications, afin de réduire les consommations énergétiques.

La mise en place d'indicateurs de suivi des consommations énergétiques des immeubles a été initiée avec la société DEEPMI - start up innovante - pour réaliser un audit énergétique des immeubles. Cette démarche permettra de dresser une cartographie identifiant, bâtiment par bâtiment, les gisements d'économie d'énergie suivant une répartition par poste. Elle permettra une analyse détaillée des opportunités de valorisation et l'élaboration des plans d'actions correspondants.

Pour les immeubles de bureaux, la généralisation d'une annexe environnementale au bail est poursuivie, dans le but de mieux déterminer les actions permettant la réduction des consommations énergétiques, des consommations d'eau et des volumes de déchets produits.

La prise en compte des critères environnementaux et sociaux est déterminante dans le choix des fonds immobiliers en gestion déléguée. L'attention est portée aux actifs présents dans les fonds ainsi qu'à l'engagement des sociétés de gestion sur les enjeux environnementaux et sociaux. Chaque société de gestion procède à l'élaboration d'un rapport ESG.

L'ESG étant une démarche de progrès et d'amélioration continue, le Groupe CCR la déploie aussi dans les immeubles résidentiels en accentuant les actions techniques et les investissements visant la réduction des consommations énergétiques. Cela se traduit par une attention particulière sur l'isolation thermique et phonique (changement de fenêtres), la généralisation des créations de locaux pour vélos, le déploiement d'ampoules led et de détecteurs de présence dans les parties communes et une meilleure accessibilité aux locaux.

Le souci d'amélioration des performances énergétiques, du bien-être des utilisateurs, de la rationalisation technique des locaux et leur labellisation sont donc au cœur des actions menées.

La réhabilitation des friches industrielles en zone urbaine reste un engagement important depuis le premier investissement initié en 2012, avec la participation à un deuxième fonds en 2017.



Siège CCR Paris, 157 Boulevard Haussmann, 75008 Paris

PLACEMENTS OBLIGATAIRES

Le domaine des obligations vertes reste un axe privilégié pour le Groupe CCR

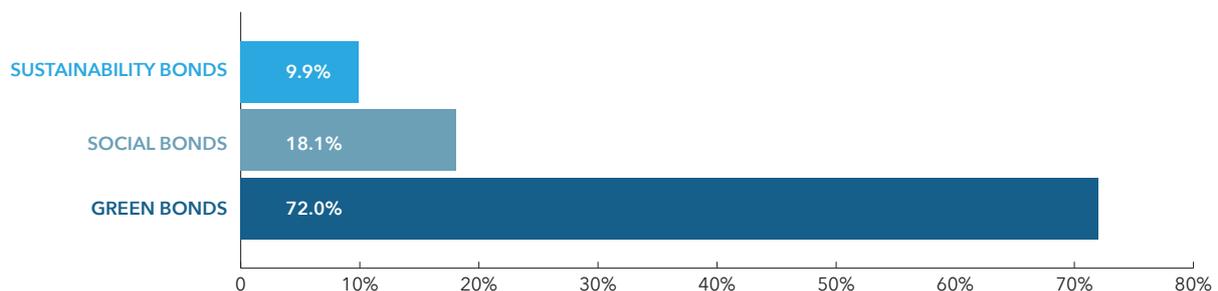
Le segment des «Green Bonds» se compose de trois types d'obligations : les «Green Bonds» à proprement parler (financement de la transition écologique et énergétique), les «Social Bonds» (financement de projets favorisant l'accès aux biens essentiels à des populations défavorisées et financement d'actions de lutte contre la pauvreté) et les «Sustainability Bonds» (financement combinant des objectifs environnementaux et sociaux). Le Groupe CCR investit sur ces trois types d'obligations.

L'encours de Green Bonds a augmenté de 42% entre décembre 2016 et décembre 2017 (encours représentant 2,9% des actifs obligataires). Ce fort développement résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- Un marché primaire des «Green Bonds» en nette augmentation sur un an, facilitant l'accès au marché.
- Une volonté d'accroître la présence du Groupe CCR sur ce segment du marché dans le cadre de sa politique d'investissement ciblée en matière d'ESG.

En 2017, CCR a élargi son action en participant aux premières émissions de «social bonds». Les projets financés concernent le logement social aux Pays-Bas et divers projets en Afrique dans le cadre des activités de la Banque Africaine de Développement (fourniture d'eau, éducation et formation professionnelle, équipements agricoles et irrigation rurale, raccordement de zones rurales aux systèmes de télécommunications).

La sélection des «Green Bonds» s'appuie sur plusieurs critères :



- Filtre de sélection basé sur les GBP (Green Bond Principles).
- Échanges réguliers avec des analystes spécialisés.
- Appréciation de l'intérêt des projets.
- Track record des émetteurs : réputation acquise, analyse des réalisations passées, qualité du reporting (fréquence, pertinence, exhaustivité en matière de données clés).

Le Groupe CCR a poursuivi et renforcé ses investissements dans le segment des obligations catastrophes

Les investissements sont réalisés par l'intermédiaire de fonds spécialisés.

L'année 2017 a amplement démontré l'utilité sociale de ce marché, avec une impressionnante série de cyclones de très forte intensité sur la zone des Caraïbes et du sud des Etats-Unis à l'automne 2017. Les charges de sinistre absorbées par les Cat Bonds ont contribué à la protection des assureurs et au redémarrage économique après la survenance de destructions très lourdes.

INDICATEURS ESG & CLIMAT

Des travaux ont été menés au cours de l'année écoulée pour essayer d'améliorer le système d'information disponible sur l'extra-financier.

Le premier objectif a été d'uniformiser les données recueillies afin de disposer d'un ensemble plus cohérent d'indicateurs. A ce titre, le Groupe CCR a sélectionné la solution de Morningstar/Sustainalytics qui permet d'appliquer une seule et même méthodologie sur les fonds en portefeuille. L'outil sélectionné fournit des notes ESG et des empreintes carbone.

L'obtention de données reste malgré tout incomplète, dans la mesure où les constats suivants s'imposent au titre de l'année 2017 :

- Le périmètre noté sur les fonds d'investissement est significativement supérieur en matière de notation ESG que pour le score carbone.
- Les données sur les fonds obligataires/crédit, les fonds diversifiés et les fonds alternatifs sont souvent partiellement ou totalement indisponibles. Un certain nombre de fonds n'ont pu être évalués en raison d'un périmètre noté trop faible. Le poids des obligations souveraines et assimilées explique largement cet état de fait.
- La très grande majorité des fonds d'actions cotées et des fonds d'obligations convertibles bénéficient d'une couverture très complète pour l'ESG-Climat. Les périmètres notés les plus faibles concernent les fonds d'actions sur les petites capitalisations.

Toutes ces données sont inévitablement fluctuantes au fil du temps et d'une interprétation délicate (combinaison d'approches en valeur absolue et en valeur relative selon les cas). L'outil d'analyse est donc essentiellement utilisé pour appréhender la dynamique des portefeuilles des fonds en matière d'ESG-Climat, pour identifier les situations justifiant des interrogations sur la pertinence de certains choix ou l'apparition de dérives éventuelles sur le profil d'un fonds. Un système d'alerte permet de repérer les dégradations significatives de profil et l'introduction de valeurs sujettes à des logiques d'exclusion.

Le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille obligataire géré en interne s'appuie sur l'outil proposé par la société Bloomberg. La coexistence de deux approches (Morningstar pour la gestion déléguée et Bloomberg pour la gestion en direct) n'est pas un problème majeur à ce stade, dans la mesure où chaque gestion pilote la dimension ESG de ses investissements de façon autonome avant une réconciliation globale. Malgré tout, la recherche d'une plus grande homogénéisation des indicateurs sur l'ensemble des actifs financiers est un chantier en cours de réalisation.

QUELQUES REPÈRES EN CHIFFRES

Sociétés de gestion partenaires

96,6% des encours en gestion déléguée sont confiés à des sociétés signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (94,0% au 31/12/2016). Cet indicateur est avant tout interprété comme une volonté d'engagement des sociétés de gestion, permettant de faciliter l'extension de la démarche ESG-Climat à un nombre accru de fonds d'investissement. L'existence d'une politique ESG formalisée tend à devenir la règle : près de 98% des encours en gestion déléguée sont confiés à des sociétés de gestion disposant d'un cadre ESG clairement défini.

Les indicateurs suivants fournissent un éclairage complémentaire sur le profil des sociétés de gestion partenaires en matière d'ESG : la plupart réalisent un rapport annuel ESG (89,1% des encours). Une nette majorité s'appuie sur une équipe ESG (77,0% des encours).

Fonds d'actions cotées

Le périmètre d'analyse : l'encours analysé ressort à 87% du total pour l'ESG et à 78% du total pour l'empreinte carbone.

Pour les scores ESG, 32% des fonds obtiennent une appréciation « High » ou « Above Average », 49% des fonds se situent à la moyenne par rapport à leur Groupe de comparaison, 18 % sont « Below Average » et 1 % est qualifié de « Low ».

45% de l'encours bénéficie de la désignation « Bas Carbone ». Tous les autres fonds figurent dans la catégorie « Medium Risk ». Dans la mesure où ces fonds n'ont pas d'objectif bas carbone inscrit dans leur prospectus et que leur statut est la conséquence de la composition de leurs portefeuilles à différentes dates d'analyse, on ne peut exclure un changement de statut en fonction de l'évolution future de la composition des portefeuilles.

Autres fonds

Le caractère incomplet de l'analyse conduit à émettre une appréciation plus qualitative que quantitative à ce stade.

En ce qui concerne la catégorie des placements diversifiés, les fonds notés sont « Medium Risk » pour l'empreinte carbone. Pour le Score ESG, un fonds ressort au niveau « Below Average ».

Les cas de controverse font également l'objet d'une surveillance. Les fonds en portefeuille ressortent à un niveau « Low » et « Moderate », à l'exception d'un fonds en catégorie « Average ». Au-delà de cette photographie d'un intérêt limité, l'attention se concentre sur l'importance des dossiers de controverse au sein d'un portefeuille (nombre et poids dans le portefeuille), la dynamique dans le temps, ainsi que l'identification des situations spécifiques à impact haut et sévère, afin d'échanger avec la société de gestion sur le traitement approprié qu'il convient d'adopter.

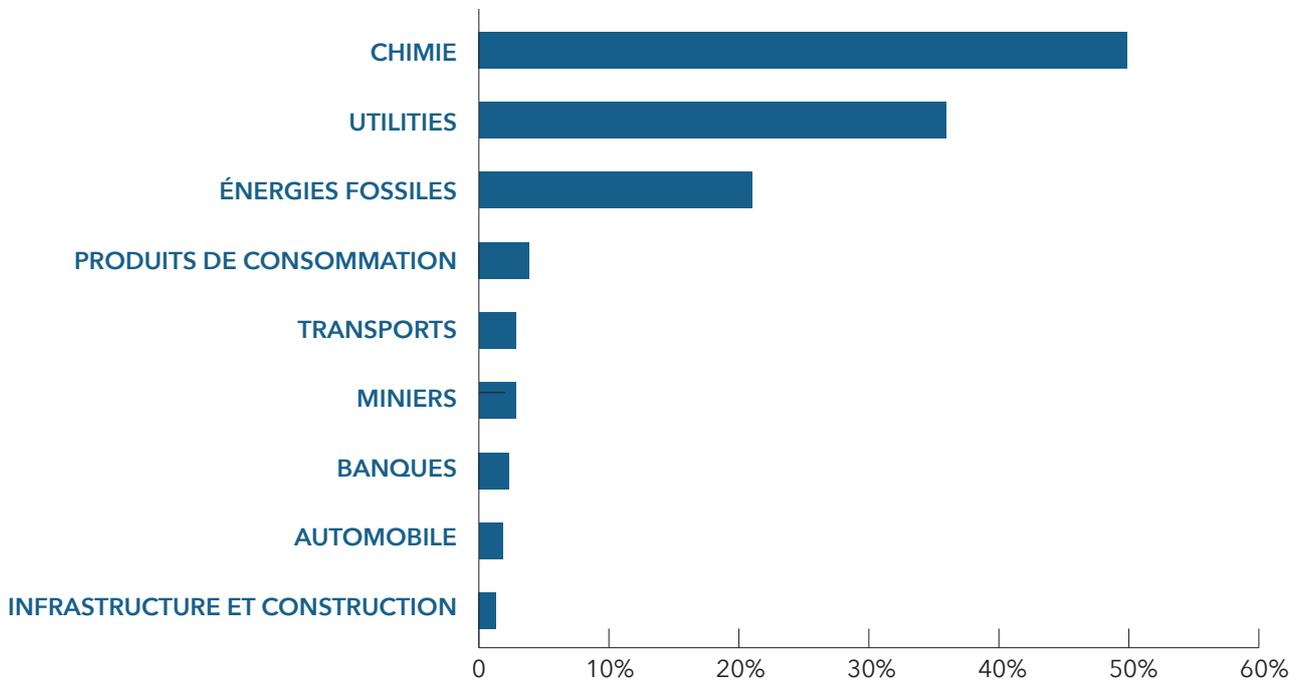
Portefeuille obligataire géré en direct

Quelques principes méthodologiques doivent être pris en considération préalablement à l'analyse du résultat. L'outil Bloomberg fournit une empreinte carbone sur la base des données publiées par les sociétés, lorsque l'information est disponible. Sinon, l'empreinte carbone résulte d'une estimation basée sur la médiane d'un Groupe de sociétés comparables. Les émissions prises en compte correspondent aux périmètres dits « Scope 1 + Scope 2 ». L'absence du « Scope 3 » conduit à réduire l'importance de l'empreinte affichée pour les acteurs économiques se situant en dehors de secteurs intensifs en consommation d'énergie.

La structure du portefeuille influe fortement sur le périmètre de calcul, puisque les banques multilatérales de développement, les émetteurs souverains, les collectivités territoriales et les agences gouvernementales demeurent hors du champ de l'analyse, en l'absence de données disponibles. L'encours analysé ressort à 67,0% du portefeuille contre 70% en 2016. Cette variation s'explique avant tout par le poids accru des 4 secteurs non analysés dans le portefeuille obligataire global.

L'intensité carbone du portefeuille obligataire consolidé ressort à 129,46 tonnes de CO² par million d'euros de chiffre d'affaires contre 107,48 en 2016. Les principaux secteurs contributeurs à l'empreinte globale apparaissent dans le tableau ci-dessous sur la base d'une décomposition du portefeuille en 30 secteurs d'activité et des 4 secteurs hors analyse cités précédemment.

EMPREINTE CARBONE : CONTRIBUTION DES 10 PLUS GROS SECTEURS



PLACEMENTS FINANCIERS : LES ACTIONS CONFIRMÉES

La politique d'investissement s'inscrivant dans une démarche privilégiant le moyen/long terme, un certain nombre d'actions incluant une dimension ESG-Climat se poursuivent donc :

- Implication dans le développement: investissements en microfinance (prêts à des institutions de microfinance). En outre, le Groupe CCR mène des actions de mécénat social en faveur de populations résidant dans plusieurs pays à faible revenu.
- Investissement sur le thème de l'eau (approvisionnement, traitement, technologies et services environnementaux).

PLACEMENTS FINANCIERS : UN ENGAGEMENT ESG-CLIMAT QUI S'ÉTEND PROGRESSIVEMENT

Le Groupe CCR a engagé deux nouveaux programmes de Private Equity au 4^e trimestre 2017 et au 1^{er} trimestre 2018 (Europe et FinTech/InsurTech en finance/assurance). Une dimension ESG est intégrée dans le processus de gestion. La quasi-intégralité du portefeuille de Private Equity est désormais assujettie à un cahier des charges incluant l'ESG.

Les investissements effectués en 2017 dans le domaine des infrastructures (equity et dette) sont également soumis à des exigences en matière d'ESG. Dans la mesure où il s'agit d'activités exposées à des défis environnementaux élevés, la communication des impacts et des actions effectuées, relativement aux enjeux du développement durable, permet d'opérer une supervision attentive sur ces questions.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le développement d'indicateurs quantitatifs et d'analyses qualitatives reste un axe de développement significatif, avec l'ambition de pouvoir disposer à terme d'un ensemble de données plus complète sur les actifs obligataires. Plus généralement, la mise en place d'un ensemble de filtres d'analyse permettra de contrôler l'adéquation des portefeuilles d'actifs avec leurs objectifs et d'identifier les situations contestables, qu'il s'agisse de controverses ou d'autres thèmes.

La formation et la sensibilisation de l'équipe d'investissement aux enjeux ESG et climat se poursuivra, avec la volonté d'ancrer les réflexions ESG au plus près du pilotage opérationnel des portefeuilles.

L'intégration de critères ESG au niveau des actifs obligataires en gestion dédiée fait l'objet d'une réflexion et passera par la définition d'un triptyque «risque/rentabilité/profil ESG» équilibré en cours d'élaboration.

Le Groupe CCR va poursuivre la démarche ESG dans ses placements immobiliers. Un accent particulier sera mis dans la prise en compte des critères ESG lors d'acquisition d'immeubles ainsi que dans la sélection des fonds immobiliers en gestion déléguée. La performance environnementale des actifs immobiliers sera renforcée notamment avec la mise en place d'un plan d'actions pour atteindre des économies d'énergies. La contribution de l'ESG au pilotage opérationnel du portefeuille des actifs immobiliers devrait ainsi connaître un développement notable.